

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Munger](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7fcd614b0f24d4f057c80bc3>

Date d'obtention : 2022-02-16 15:47:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de respecter les rôles de chacun.

De suivre le protocole du programme Sexto.

De ne pas regarder les photos sur le cellulaire. Suivre les étapes du programme suffit.

Aviser la direction de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avec le programme Sexto, ce que j'aime c'est d'avoir des étapes à suivre et d'avoir un document clé en main sur les étapes à faire. Cela évite d'oublier des étapes ou de sauter des étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je m'assurerai de les écouter afin de leur permettre de verbaliser comment elle se sent mais également de m'assurer qu'elle se sente soutenue et non jugée.